

BORMES LES MIMOSAS

# CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

**PARTICIPEZ !**

**○ AVANT LE 4 MAI 2026**



- Inscrivez-vous en ligne en scannant le QR code
- ou sur [www.ville-bormes.fr](http://www.ville-bormes.fr)
- ou retrouvez le bulletin d'inscription (au dos de ce flyer)



**Participez au fleurissement de votre commune  
et tentez de gagner des bons d'achats !**



**VOTEZ !**

**○ ENTRE LE 21 MAI ET 18 JUIN 2026**

○ sur le site de la ville :  
[www.ville-bormes.fr](http://www.ville-bormes.fr)

# BULLETIN D' INSCRIPTION

**À retourner avant le 4 mai à la mairie de Bormes les Mimosas,  
service espaces verts, place St François - Tel. : 04 94 05 34 60**

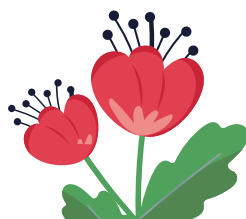
Nom et prénom .....

Adresse complète .....

Numéro de téléphone ..... E-mail .....

**Cochez la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir pour un site visible de la rue :**

- Maison avec jardin visible de la rue
- Décor floral sur la voie publique
- Balcon, terrasse, mur, fenêtre visible de la rue
- Camping, gîte, ferme, chambre d'hôtes, domaine, parc de loisirs
- Immeuble collectif
- Hôtel, restaurant, café, commerce
- Ecole, crèche accueil de loisirs
- Jardin familial
- Jardin d'exception



**Inscription possible en ligne :**

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1

La municipalité de Bormes les Mimosas organise un Concours Communal des Maisons Fleuries ouvert gratuitement à tous les Borméens.

### Article 2

Les sites inscrits doivent impérativement être visibles de la voie publique. Les domaines privés, les propriétés privées et les lotissements privés pourront participer à condition que le syndic n'y soit pas opposé.

### Article 3

Le jury établira une liste de lauréats selon plusieurs critères : originalité, créativité, harmonie des couleurs, diversité végétale, propreté, pratique de développement durable et respect de l'environnement.

### Article 4

Lors de la visite officielle, le jury se réserve le droit d'écarter les participants qui ne satisferont pas aux exigences du règlement. Chaque concurrent, une fois la participation validée, se verra remettre une récompense.

### Article 5

Les participants autorisent la commune à utiliser sur tous les supports de communication municipaux et départementaux, les photos prises dans le cadre du concours communal, y compris celles prises lors de la remise des prix.

